



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P045_2021

Date : 15/02/2021

OBJET : Travaux de rénovation du réservoir de Saint Floxel - Avenant n° 4

Exposé

Le 13 mai 2019, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a conclu un marché de travaux concernant la rénovation du réservoir d'eau potable de Saint Floxel.

Le marché a été confié à la société Réhabilitation Ouest Etanchéité pour un montant total de 191 641,55 € HT soit 229 969,86 € TTC.

Un avenant n° 1 pour une moins-value de 5 957,00 € HT ainsi qu'un avenant n° 2 pour une plus-value de 1 900,00 € HT ont été conclus le 18 juin 2020 portant le montant HT du marché à 187 584,55 € soit une diminution de 2,12 % par rapport au montant initial du marché.

Un avenant n° 3 a également été réalisé afin de régulariser les délais d'exécution des travaux sans impact financier.

Une demande supplémentaire du maître d'ouvrage d'équipements avec la fourniture et mise en place d'un portillon extérieur avec serrure standard afin d'accéder à un jeu de vanne présente une plus-value financière sur le marché de 1 250,00 € HT, soit une diminution de 1,46 % par rapport au montant initial du marché pour l'ensemble des 4 avenants.

En valeur absolue, la fluctuation globale pour l'ensemble des 4 avenants est de 4,75 %.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Décide

- **De signer** l'avenant n° 4 au marché de rénovation du réservoir de Saint Floxel pour une plus-value de 1 250,00 € HT avec l'entreprise Réhabilitation Ouest Etanchéité - 4 route du Manoir Champcey – 50530 SARTILLY BAIE BOCAGE,
- **De dire** que le montant total HT du marché s'élève désormais à 188 834,55 € HT, soit 226 601,46 € TTC,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget annexe eau 09, ligne de crédit 2315.17876,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE